Déplacements Domicile-Travail

3 000 actifs de 15 ans ou + dont 44% travaillent à Soustons

Parts modales des actifs de 15 ans ou + ayant un emploi

Source: INSEE-RP2019

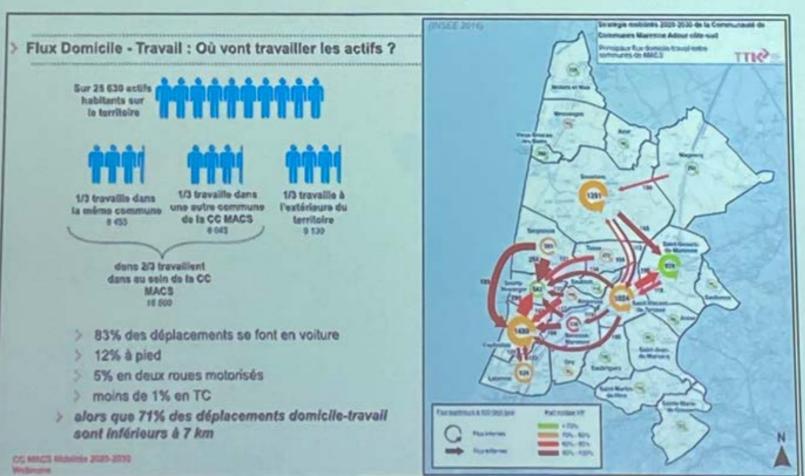
Pas de déplacements : 5 %

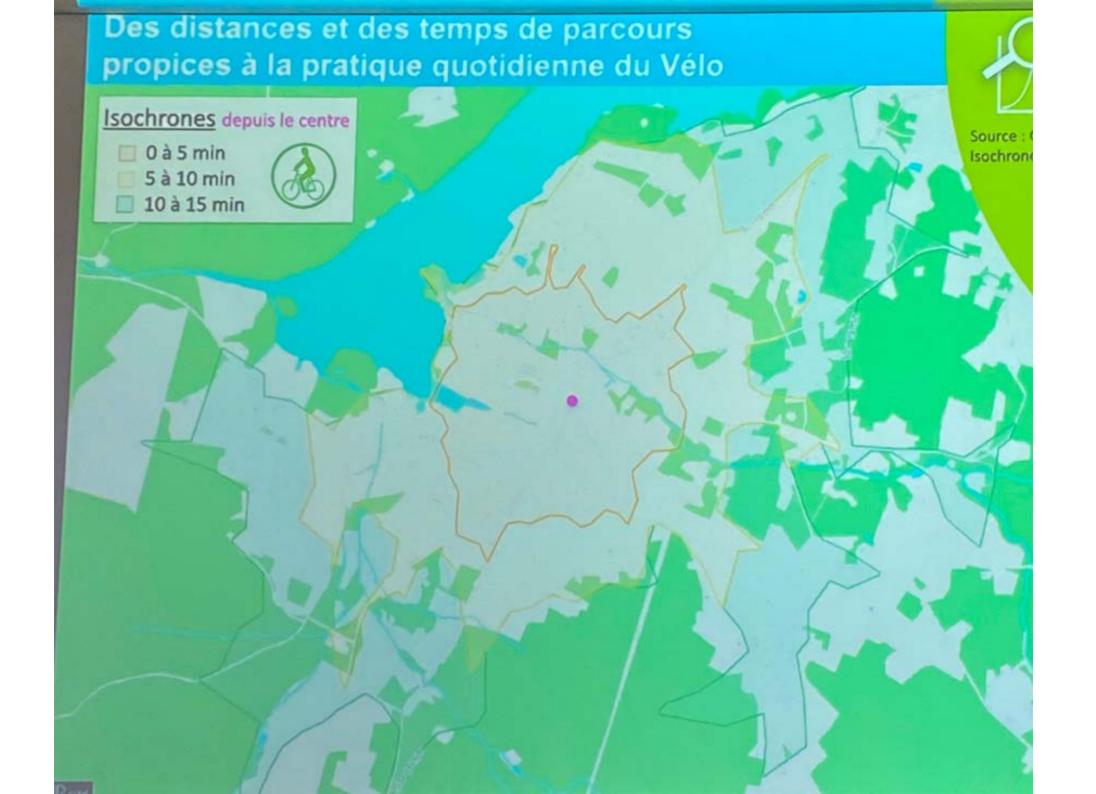
A pied : 3 %

A vélo: 3 %

En deux-roues motorisé : 1 % En transports collectifs : 3,5 %

En voiture : 84,5 %



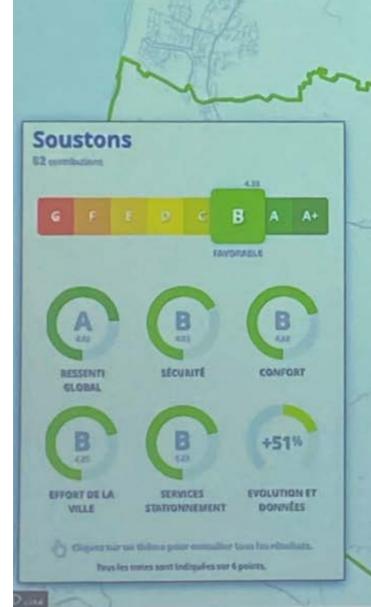




Résultats 2021



source FUE

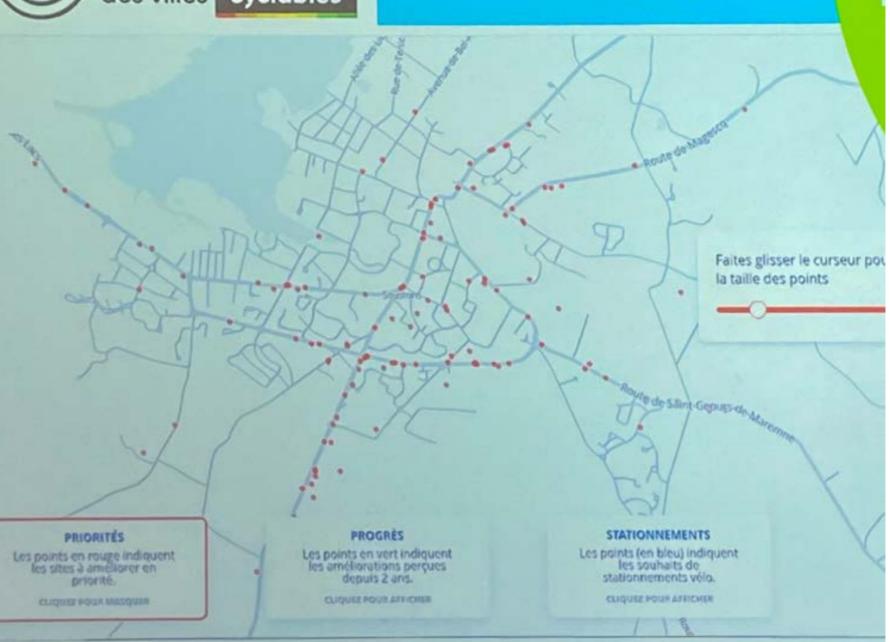


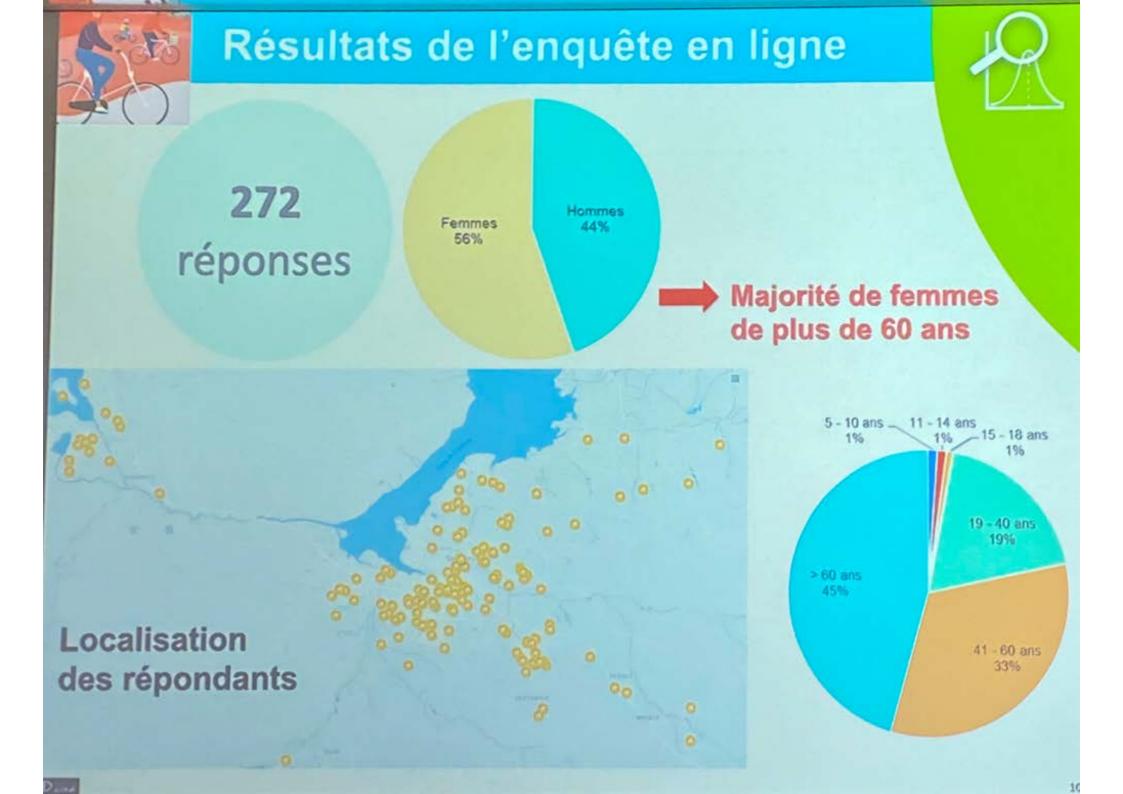
Soustons



Résultats 2021

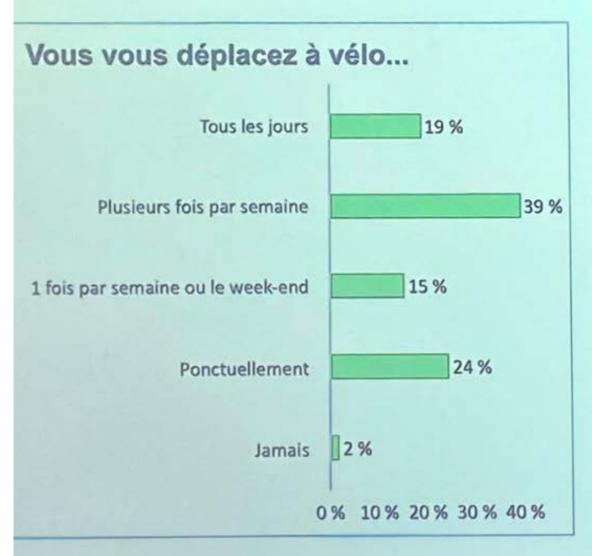
source FUE















Les répondants possèdent un vélo et l'utilisent plutôt régulièrement pour la balade et faire une course.





Etre cycliste à Soustons : de manière générale, vous diriez...

Avis sur les propositions suivantes :	Pas du tout d'accord					Tout à fait d'accord
	0	1	2	3	4	5
Il est facile de se déplacer à vélo dans Soustons	1%	4%	13%	35%	29%	18%
On se sent en sécurité à vélo à Soustons	4%	5%	17%	40%	22%	13%
Les équipements (commerces, équipements scolaires ou sportifs) sont accessibles à vélo	3%	3%	12%	28%	32%	22%
Il est facile de stationner son vélo sur l'espace public à Soustons	4%	9%	20%	28%	24%	16%
Il est facile d'accéder aux infos sur les itinéraires cyclables	4%	10%	24%	26%	27%	8%
La cohabitation entre vélos et voitures sur la chaussée est possible, en toute sécurité	1117/0	14%	30%	27%	16%	4%
A Soustons, les secteurs à vitesse apaisée (zones 20, zones de rencontres) permettent de partager la voirie de manière apaisée	4%	8%	14%	37%	26%	10%
Depuis mon lieu d'habitation, je connais un ou des itinéraires me permettant de circuler à vélo vers le bourg, dans des conditions de sécurité qui me conviennent	14%	7%	13%	19%	26%	22%



Ressenti global plutôt positif même si la cohabitation avec les voitures est parfois difficile et que les itinéraires familiers (et les détours) sont privilégiés pour gérer sa sécurité





Les points de danger

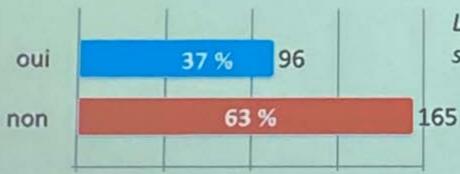
Quels sont les points de danger particuliers (carrefours, rues, traversées,...) qui limitent la pratique du vélo sur le territoire communal ?





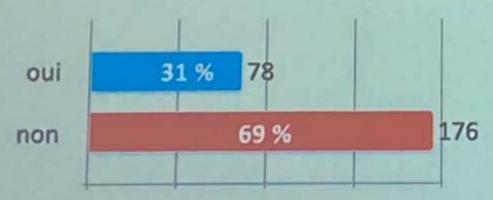


Stationnements des vélos



Le nombre d'emplacements pour le stationnement des vélos est-il suffisant ?

Les emplacements pour le stationnement des vélos sont-ils adaptés à une pratique quotidienne (localisation, abri, proximité des équipements, sécurité du mode d'accroche...)?









Pistes de travail

pour bâtir un plan d'actions et développer le vélo du quotidien



Mobilité du quotidien & Mobilité estivale













Agir sur tous les modes et prendre en compte les spécificités du territoire



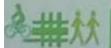
1- Mettre en oeuvre la ville apaisée

-> Apaiser / Ralentir / Réduire les vitesses en s'appuyant sur un plan de modération des vitesses



2- Rationaliser l'offre de stationnement public du centre-ville

Optimiser le fonctionnement et la gestion des principales poches de stationnement du centre-ville Contenir l'espace consommé par le stationnement VL pour requalifier les rues au profit des piétons et cyclistes



3- Relier les quartiers et les centralités à pied et à vélo

Identifier les parcours de proximité et du quotidien à valoriser pour encourager et faciliter les pratiques Réduire la dépendance à la voiture sur les parcours du quotidien : « utiliser le bon mode au bon moment » Relier les nouveaux quartiers d'urbanisation aux centralités et aux équipements Disposer d'une offre de stationnement et de services vélos répondant à la diversité des besoins



Définition du réseau cyclable de la ville





1) Un réseau armature (structurant)

Liaisons confortables, lisibles et directes entre les polarités Liaisons cyclables jalonnées et clairement identifiables Flux vélos significatifs Réseau cyclable à haut niveau de service



Une liaison cyclable structurante n'est pas obligatoirement synonyme de Piste cyclable ! Tout dépend du contexte

Les aménagements possibles sont déterminés par :

- le niveau du trafic routier mesuré
- les vitesses pratiquées par les véhicules motorisés
- l'importance du trafic Poids-Lourds
- les emprises disponibles.

2) Un réseau de maillage local

Renforcement de la cyclabilité des centralités Optimisation des pratiques quotidiennes de proximité Limitation des conflits d'usages et sécurisation des traversées



La cyclabilité de la ville, ce n'est pas uniquement des aménagements cyclables.

Rappel des objectifs MACS

- Favoriser le vélo du quotidien et multiplier par 5 la part du vélo
- Sortir du modèle « voie verte » qui ne correspond ni à la réglementation ni aux attentes des cyclistes du quotidien
- Remettre le vélo sur la chaussée lorsque les emprises sont insuffisantes : voie partagée



Définition du réseau cyclable de la ville





Une liaison cyclable structurante n'est pas obligatoirement synonyme de Piste cyclable! Tout dépend du contexte ...

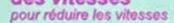
Les aménagements possibles sont déterminés par :

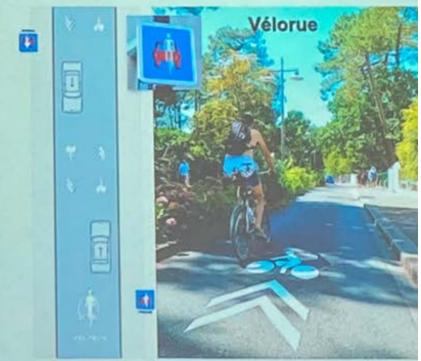
- le niveau du trafic routier mesuré
- les vitesses pratiquées par les véhicules motorisés
- l'importance du trafic Poids-Lourds
- les emprises disponibles.



Levier du plan de circulation (réseau des voiries principales) pour réduire les trafics VL et PL

Levier du plan de modération des vitesses







Aménagements cyclables Critères de choix et Tableau d'aide à la décision







TRAFIC
MOTORISÉ EN
UNITÉS DE
VÉHICULE
PARTICULIER PAR
JOUR
(DANS LES DEUX
SENS)

DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)









RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR) RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR) RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)

30 KM/H OU MOINS	< 2000		Vélorus ou trafic mixte	Válorue ou piste cyclable	
	2000 Å 4000	miste	Bande cyclable ou trafic mixte		
	> 4000	Piste ou bande cyclable		200	
	< 1500	Traffic moste:		Piste cyclable	
50км	1500 Å 6000	Piste ou bande cyclable			
	> 6000				
70/80	<1000	Traffic mister	Piste cyclabie/voie verte/bande cyclabie/ bande dérasée de droite		
	1000 Å 4000	Piste cyclable/vole verte/bande cyclable/ bande dérasée de droite	Piste cyclable ou vole verte	Piste cyclable	

- 1- Trafic motorisé
- 2- Vitesses pratiquées
- 3- Flux vélos attendus
- 4- Emprises disponibles
- 5- Besoins locaux (stationnement accès riverains ...)

RÉGIME DE PRIORITÉ

> 4000

A choisir selon le contexte

Prioritaire sur le trafic sécant



Définition du réseau cyclable de la ville





La cyclabilité de la ville, ce n'est pas uniquement des aménagements cyclables.



Créer les conditions pour :

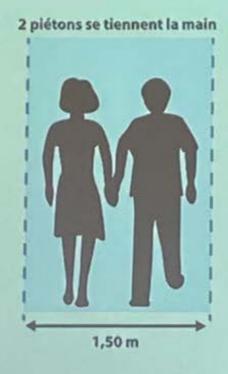
(ré)Apprendre aux cyclistes à SE SENTIR LEGITIME dans la circulation

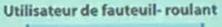
Savoir PRENDRE SA PLACE sur la chaussée

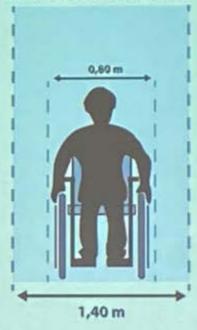
rouler à un mêtre du bord droit pour évîter les dépassements dangereux et l'ouverture d'une portière

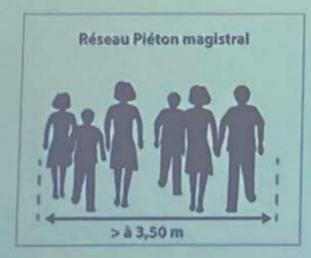
Cheminement Piéton - Gabarits dynamiques Adapter les largeurs au besoin et au contexte





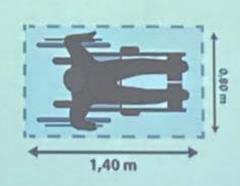




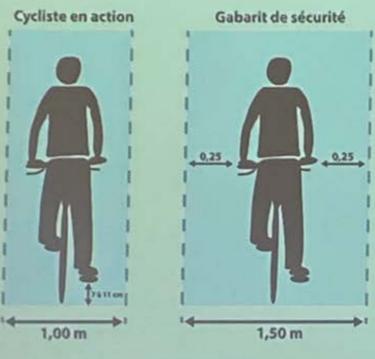


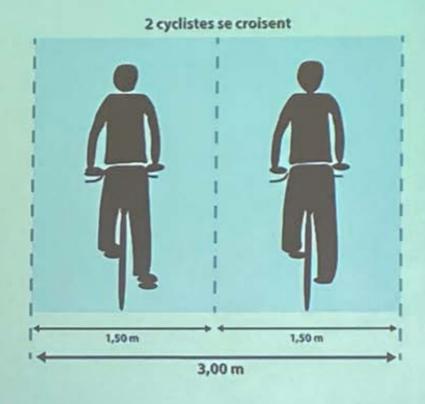
Dans les rues où les flux plétons sont significatifs, il convient de dimensionner généreusement les espaces dédiés aux plétons.

Bien dimensionner les espaces d'attente des piétons (carrefours, traversées, commerces ...).



Continuité cyclable - Gabarits dynamiques Adapter les largeurs au besoin et au contexte





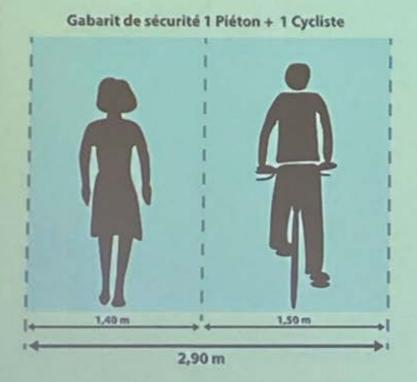


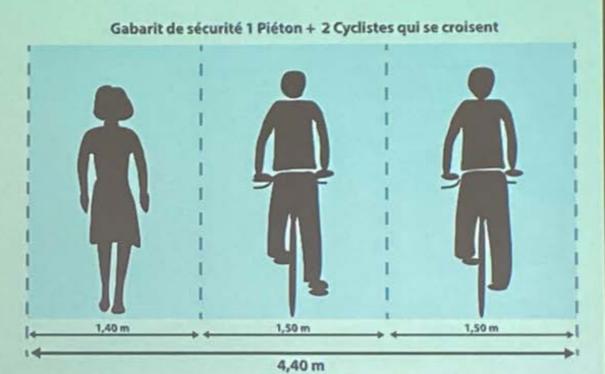
Marge de trajectoire : 20 cm Marge effet de paroi : 50 cm





Piéton / Vélo - Gabarits dynamiques Adapter les largeurs au besoin et au contexte





La cohabitation piétons/vélos peut être envisagée dans des cas exceptionnels et sous certaines conditions.

Elle dépend principalement de l'espace disponible et de la fréquentation piétonne et des flux vélos mesurés ou attendus. Elle doit être proposée en dernier recours après avoir examiné au préalable toutes les autres possibilités d'aménagement.

Rappel: il n'existe pas en France de statut réglementaire permettant aux piétons et aux cyclistes de circuler ensemble sur une même partie du trottoir. Le trottoir partagé piétons/cyclistes n'a donc pas d'existence réglementaire et il ne fait l'objet d'aucune norme ni recommandation. Un trottoir ne peut pas être une voie verte.

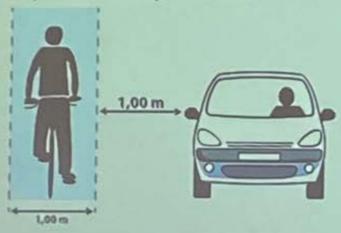
Seuls les cyclistes de moins de 8 ans sont autorisés à emprunter les trottoirs, à condition de rouler à une allure raisonnable et de ne pas gêner les piétons.



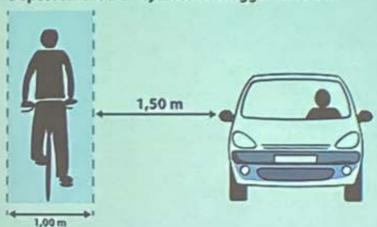


Vélo / Voiture - Gabarits dynamiques Adapter les largeurs au besoin et au contexte

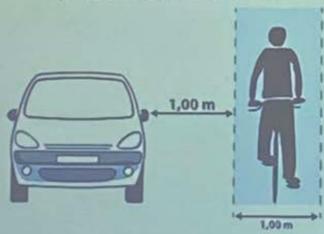
Dépassement d'un cycliste en ville



Dépassement d'un cycliste hors agglomération



Cycliste et stationnement latéral



La distance minimum de sécurité pour dépasser un cycliste est de 1 m en ville et de 1,50 m en rase campagne.

L'automobiliste est autorisé à chevaucher une ligne blanche continue pour effectuer son dépassement, sous réserve de le faire sans danger. Attention, le franchissement complet de la ligne continue est interdit.



Cyclabilité et critères d'usage à travailler avec vous





Quels sont les points forts pour développer le vélo ?

Quels sont vos lieux fréquentés régulièrement ?

Localiser les pôles générateurs de déplacements

Quelles sont les priorités selon vous ? identifier les sites/secteurs à traiter en priorité

Les critères d'usage à travailler avec vous

- 1- Continuité des itinéraires
- 2- Outils/mesures de sécurité à mettre en oeuvre
- 3- Lisibilité du tracé (jalonnement marquage au sol traitement)
- 4- Confort d'utilisation (qualité des revêtements)
- 5- Connexion desserte des polarités intermodalité
- 6- Offre de stationnement adaptée et rassurante
- 7- Services associés (réparation, location, communication ...)





